



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 24 juillet 2017

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

Défiscalisation nationale : agrément accordé à la société Teva Farms

La société Teva Farms a obtenu le bénéfice du dispositif national d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'acquisition de bâtiments dédiés à une ferme avicole de production d'œufs de consommation.

Le montant de la base éligible de la réduction d'impôt est fixé à 147 464 558 Fcfp (1 235 753 €).

Ce projet s'inscrit dans une politique d'amélioration des exploitations avicoles, tant au niveau environnemental qu'au niveau de l'hygiène et de la sécurité. Il permettra d'optimiser les conditions sanitaires de production des œufs de consommation.

De ce fait, le projet répond à l'objectif de la Polynésie française consistant à sécuriser l'approvisionnement en matière première des collectivités et de l'ensemble de la population.

Ainsi, le programme d'investissement de la société Teva Farms a fait l'objet d'un agrément de l'Etat en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier à usage avicole de production d'œufs de consommation, dont les fondations seront achevées en 2017.

René BIDAL

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr